

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 90 (1964)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

contrôler la décontamination de leurs mains, leur visage et leurs pieds. Un instrument du même type, monté sur table roulante, permet le contrôle des installations et tables de travail dans les zones II, III et IV. Ces appareils sont construits à l'IRA ; un jeu d'écrans permet d'apprécier la nature du radio-isotope par l'absorption du rayonnement ; les indications de

l'appareil sont optiques (cadran d'un instrument de mesure) et acoustiques (haut-parleur). Il est possible de les utiliser aussi bien pour le contrôle de la décontamination du matériel que pour celui des manipulations elles-mêmes ; ces instruments peuvent assurer un service continu, en liaison avec un enregistreur graphique (modèle Varian Ass. Co., USA).

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(Section S.I.A.)

Rapport d'activité 1963

Comme ses prédécesseurs, ce rapport, qui couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1963, relate les principales activités de notre société au cours de cet exercice et rappelle tout d'abord par qui elle est constituée.

1. Effectif

Nous avons eu le chagrin de perdre quatre membres : MM. René Keller, architecte ; Adrien Paris, ingénieur civil, membre d'honneur de la SIA ; Ferdinand Rogivue, ingénieur civil ; Werner Tobler, ingénieur mécanicien. Notre société conservera le meilleur souvenir de ces disparus.

Nous ont quittés, pour des raisons diverses, en 1963 :

M. Antoine Chenaux, ingénieur civil ; M. Willy Hubacher, ingénieur civil ; M. Maurice Roud, ingénieur civil ; M. Ernest Studer, ingénieur civil.

Nous avons enfin eu le plaisir d'accueillir 48 nouveaux membres :

Architectes : MM. Gilles Barbey, Lausanne ; Michael Baumer, Grandvaux ; Armino Pereira Da Costa, Lausanne ; Christoph Lietz, Lausanne ; Sigfrido Pascucci, Lausanne ; Giovanni Battista Repetto, Vevey ; Giantito Ricci, Pully ; M^{lle} Irène Strelbel, Pully ; MM. Philipp Anton Von Streng ; Cléo Strobino, Lausanne.

Ingénieurs civils : MM. Alexandre Bianchi, Payerne ; Jean-François Bieri, Grandvaux ; Jacques Bovey, Savigny ; François-Joseph Camperio, Lausanne ; José Campos, Viège ; Claude Caprez, Lausanne ; Jean-Pierre Carroz, Pully ; Pierre Chavannes, Lausanne ; Jean-Pierre Chossis, Lausanne ; Gérald-Raymond Coendoz, Lausanne ; François Dubois, Savigny ; Emmanuel Gavillet, Le Mont s/Lausanne ; Claude Gervaix, Prilly ; Emile Glardon, Pully ; Willy Kung, Lausanne ; Claude Marguerat, Lausanne ; Jean-René Montandon, Lausanne ; Louis Parietti, Lausanne ; Laszlo Revesz Lajos, Lausanne ; Rolf Spahn, Lausanne ; Edmond Sumi, Ollon.

Ingénieurs électriciens : MM. Erik Blumberg, Pully ; Jesus Martinez-Vez, Lausanne ; Louis-Edouard Perret, Aubonne ; Cyrus Yechouroun, Lausanne.

Ingénieurs mécaniciens : MM. Per W. Barkhuus, Pully ; Erwin Bielinski, Brent s/Clarens ; Louis Gay, Clarens ; Louis Mercier, Cheseaux s/Lausanne ; Arnold-Sylvestre Peissard, Lausanne ; Paul-Ernest Rossier, La Tour-de-Peilz ; Jacques Tolra, Yverdon.

Ingénieurs chimistes : MM. Georges Lytras, Lausanne ; Marc Odier, Lausanne.

Ingénieurs ruraux : MM. Jean-Pierre Baudet, Lausanne ; Joseph Kneip, Nyon.

Géomètre : M. Fritz Rudolf Beer, Prilly.

Voici, en conclusion, le tableau de l'effectif de la SVIA au 31 décembre 1963 :

	1961	1962	1963	Augmen- tations	Dimi- nutions	+ / -
Architectes	150	162	171	10	1	+ 10
Ingénieurs civils	246	256	272	22	6	+ 16
Ingénieurs électriciens	60	61	65	4	—	+ 4
Ingénieurs mécaniciens	58	58	64	7	1	+ 6
Ingénieurs chimistes	10	9	11	2	—	+ 2
Ingénieurs ruraux	4	4	6	2	—	+ 2
Ingénieurs forestiers	8	8	8	—	—	—
Ingénieurs physiciens	4	6	6	—	—	—
Géomètres	6	6	7	1	—	+ 1
Géologues	1	1	1	—	—	—
	547	571	611	48	8	+ 40

L'on peut donc constater que si, en 1962, la SVIA a accueilli 39 nouveaux membres, ce nombre est monté à 48 en 1963. De plus l'effectif qui, compte tenu des départs, accusait une augmentation de 24 unités l'an passé, voit cette augmentation passer à 40 unités, soit 7 % environ. Ajoutons que, comme chaque année, une dizaine de demandes d'admission étaient en suspens au 31 décembre.

2. Organes de la Société

a) Bureau

Le bureau de la SVIA est resté constitué, en 1963, du président et du vice-président de la SVIA, du président du Groupe des architectes, du président du Groupe des ingénieurs et du secrétaire de la SVIA. Il a continué à se réunir en général une fois par semaine, le mardi à 17 h. 30, sauf les jours où une séance de comité le remplaçait. Son activité :

- liquidation des affaires courantes d'importance secondaire ;
- préparation des séances de comité ;
- premier examen des objets importants.

b) Comité

L'assemblée générale ordinaire du 29 mars a élu le comité suivant :

		Expiration du mandat
Président :	M. Edmond Paillex, ingénieur civil	1964
Vice-président :	M. Alin Décoppet, architecte	1964
Secrétaire :	M. Jean Fantoli, ingénieur civil	1964
Trésorier :	M. Pierre Baroffio, ing. électricien	1964
Membres :	M. Jean Kropf, architecte	1965
	M. Jean-Paul Pignat, ing. chimiste	1964
	M. Jean-Claude Pithon, architecte	1964

Le comité de la SVIA s'est réuni seize fois en 1963. Ce nombre élevé de séances est dû en partie aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

Les séances du comité ont été consacrées à la liquidation de nombreuses affaires courantes et à l'étude de divers problèmes importants. Elles ont également permis de suivre de près l'activité des deux groupes professionnels et des diverses commissions de la SVIA.

Parmi les grands problèmes dont l'étude a été entreprise, poursuivie ou terminée par le comité, nous pouvons citer :

- la création d'une Chambre vaudoise des architectes et des ingénieurs ;
- les stages des étudiants ingénieurs et architectes de l'EPUL ;
- la formation professionnelle des dessinateurs et notamment les examens de sélection professionnelle des futurs apprentis dessinateurs en bâtiment et dessinateurs du génie civil organisés pour la première fois à fin 1962 ;
- l'activité de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT, les résultats acquis et ceux qui doivent encore être atteints ;
- la position de la SVIA à l'égard de nos partenaires au sein de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT (sections vaudoises de l'Union technique suisse et Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud) à la suite des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 mars et par l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai ;
- les incidences possibles sur la structure et l'activité de la SVIA de la constitution éventuelle d'un groupe patronal ;
- les tâches essentielles, l'action et l'organisation de la SVIA ;
- la préparation de séances de travail et d'information à l'intention de tous les membres de la SVIA ;
- les relations entre la SVIA et divers organes, officiels ou privés, au sein desquels elle est représentée ;
- le renouvellement de l'accord passé avec la Chambre vaudoise des métiers en ce qui concerne le secrétariat permanent de la SVIA.

Nous ne voulons pas manquer de relever que M. M. *Cosandey*, nouveau directeur de l'EPUL, nous a fait à maintes reprises l'honneur et le plaisir de participer aux séances de notre comité, malgré ses multiples occupations.

M. R. *Willomet*, président du Groupe des architectes, a également participé régulièrement à nos séances.

Outre ses réunions normales, le comité de la SVIA, légèrement élargi, a consacré deux jours entiers à l'examen d'un certain nombre de problèmes. Ces journées d'étude ont eu lieu à Mauborget, les 20 et 21 septembre. Ont été examinés, après une introduction de M. *Cosandey* consacrée à la formation des ingénieurs et des architectes, les thèmes suivants :

- rôle de la SIA ;
- mission de l'architecte et de l'ingénieur ;
- position de l'ingénieur indépendant ;
- position de l'ingénieur employé ;
- position de l'architecte.

Ces journées de travail en groupes se sont terminées par un exposé de M. *Roger Bobillier*, docteur en sciences sociales, sous le titre : « Pour la constitution d'un Centre suisse de prospective ».

Les conclusions de ces premières journées d'étude ne manqueront pas d'avoir une influence sur la politique future de la SVIA.

c) Assemblées générales

La 89^e Assemblée générale ordinaire a eu lieu, en présence de nombreux invités, le 29 mars 1963 dans un des auditoriums de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne.

Présidée par M. Ed. *Paillex*, cette assemblée entérina sans modifications les objets statutaires proposés à l'ordre du jour.

Le point 6 appelait : « Adoption de recommandations de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT ». Ces recommandations avaient été adressées en annexe à la convocation — donc dans les délais statutaires — à tous les membres de la SVIA. Ces derniers étaient priés de présenter par écrit au comité, avant l'assemblée, les remarques que ces propositions pourraient leur suggérer.

Trois membres présentèrent effectivement un certain nombre de remarques que le comité avait examinées et dont il se proposait de tenir compte.

Cependant quelques interventions ayant suscité des options apparemment divergentes, la nécessité s'imposa bientôt d'une ample discussion qui, pour rester fondée et objective, ne devait pas être écourtée pour des raisons de temps. Le comité décida donc de retirer ce point de l'ordre du jour, d'en faire l'objet d'une séance d'information de la SVIA et de le soumettre à l'approbation d'une assemblée générale ultérieure.

Quelques jours après l'assemblée, M. le Dr h. c. *Stucky* allait quitter ses fonctions de directeur de l'EPUL. Ce fut, pour M. *Paillex*, l'occasion de rappeler les grands traits de la carrière de ce membre éminent de la SVIA, tout en lui exprimant la reconnaissance de la société pour tout ce qu'il a fait en faveur de la formation aux professions d'ingénieur et d'architecte.

Le président profita de cette circonstance pour rappeler qu'une assemblée antérieure, à laquelle M. le directeur *Stucky* n'avait malheureusement pas pu assister, lui avait déjà conféré le titre de membre d'honneur de la SVIA.

Un exposé très documenté présenté par M. *André Gardel*, ingénieur, et consacré au thème « Economie et énergie nucléaire », mit un point final à cette assemblée qui, comme de coutume, fut suivie d'un apéritif et d'un dîner servis au Château d'Ouchy.

L'assemblée générale extraordinaire, décidée par le comité en cours d'assemblée ordinaire, fut précédée, le 26 avril, d'une réunion d'information et eut lieu le vendredi 3 mai 1963. Les propositions élaborées par la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT y furent adoptées, à une exception près, à titre de recommandations provisoires.

Une nouvelle assemblée générale extraordinaire eut lieu le jeudi 5 décembre 1963. Il y fut notamment décidé de charger le comité de poursuivre les relations avec nos partenaires à la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT et, dans l'attente de décisions nouvelles, de prendre toutes les dispositions utiles à l'activité de cette commission, notamment en assurant l'intérim pour les délégués démissionnaires. Il fut également décidé de renouveler pour une nouvelle année l'accord passé avec la Chambre vaudoise des métiers en ce qui concerne la gestion du secrétariat de la SVIA. La même assemblée adopta encore la résolution suivante : « La SVIA, consciente de l'urgence que présentent les nécessités de l'aménagement du territoire et les problèmes d'urbanisme et de construction, approuve les efforts du Gouvernement vaudois et l'invite à mener à chef une loi sur l'aménagement du territoire, qui doit tenir compte du développement urbain, agricole et industriel dans un canton en plein essor. »

d) Vérificateurs des comptes

Ont été désignés par l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 1963 :

	Expiration du mandat
M. Th. Gerhard, ingénieur mécanicien	1964
M. G. Jaumin, architecte	1966
M. P. Bisenz, ingénieur civil (suppléant)	1966

e) Délégués à l'Assemblée des délégués de la SVIA

La liste de ces délégués figure à la fin de ce rapport.

f) Commissions

La liste des différentes commissions de la SVIA et celles des groupes professionnels ainsi que leur composition figure à la fin de ce rapport.

3. Groupe des architectes

Le Groupe des architectes, qui comprend tous les architectes membres de la SVIA, est dirigé par un comité composé de

Président : M. R. Willomet ;
Membres : M. R. Gerster ;
M. A. Gold ;
M. O. Magnin ;
M. M.-D. Mueller.

Le groupe, que ce soit son comité ou son assemblée générale, a participé activement à l'étude des problèmes généraux ou administratifs touchant plus particulièrement la profession dont il est l'émanation.

Le comité s'est notamment préoccupé :

- de la recherche et de la désignation de membres architectes aux commissions SIA ou SVIA ;
- de l'organisation d'une exposition consacrée aux œuvres de l'ingénieur P.-L. Nervi (malheureusement retardée dans son itinéraire en Proche-Orient) ;
- de l'établissement d'une liste des œuvres architecturales contemporaines du canton de Vaud qui sera probablement éditée en avril 1964 ;
- de la préparation d'un cycle d'exposés sur « Le rôle des professions techniques dans l'aménagement régional » ;
- de la préparation d'une série d'exposés de M. Le Rico-lais sur les structures tridimensionnelles.

Il a participé à une partie de l'enquête « Pour une politique cohérente de la construction » ; répondu collectivement à certaines questions au sujet des mesures prises pour lutter contre la surexpansion économique ; à ce sujet, d'entente avec les ingénieurs, une enquête fut lancée auprès des propriétaires de bureaux de la SVIA.

Il faut remarquer que, si l'activité du groupe est limitée sur le plan des échanges entre ses membres, le rôle du comité se manifeste constamment sur le plan de l'information, des préoccupations professionnelles, des contacts avec les services publics et privés.

Le groupe s'est réuni à deux reprises en séance plénière, pour traiter de l'aspect financier de la construction d'immeubles d'habitation et de l'opportunité de la création d'un groupe patronal et de ses conséquences pour les architectes.

Ces séances n'ont pas obtenu le succès escompté ; le comité souhaite que les sujets inscrits au programme de l'année 1964 suscitent un intérêt plus marqué de la part des membres du groupe.

4. Groupe des ingénieurs

Le Groupe des ingénieurs de la SVIA comprend la totalité des ingénieurs membres de notre société. Il est en même temps section vaudoise du Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie. Il est dirigé par le comité suivant :

Président : M. Jean Fantoli, ingénieur civil ;
Membres : M. Jacques Boss, ingénieur civil ;
M. Jean-Paul Pignat, ingénieur chimiste ;
M. André Robert, ingénieur mécanicien ;
M. André Tobler, ingénieur mécanicien.

Il est représenté au sein du comité du Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie (GII) par M. Antoine Besson, ingénieur mécanicien.

Comme le Groupe des architectes, le Groupe des ingénieurs voue son activité aux problèmes qui touchent plus particulièrement les membres ou les professions qu'il représente.

Au cours de l'exercice écoulé il a, en particulier :

- examiné un certain nombre de candidatures d'ingénieurs non diplômés universitaires ;
- organisé, sur mandat de la SVIA, les Journées du Mont-Pèlerin en 1963, journées qui ont remporté un plein succès, puisque ce sont près de cent personnes qui ont pu entendre neuf exposés consacrés aux « Aspects scientifiques et économiques de la recherche » et présentés par
M. E. Choisy, ingénieur, président de Grande-Dixence S.A., Lausanne ;
M. A. de Muralt, président du Fonds national de la recherche scientifique, Berne ;
M. V. Hochstrasser, délégué du Conseil fédéral aux questions d'énergie atomique, Berne ;
M. H. Thiemann, directeur général, Institut Battelle, Genève ;
M. B. de Haller, directeur de Sulzer Frères S.A., Winterthur ;
M. L. Du Pasquier, administrateur-délégué de Tarec S.A., Genève ;
M. J.-P. Lavanchy, assistant de direction de Paillard S.A., Yverdon ;
M. R. Wellinger, directeur du Centre électronique horloger, Neuchâtel ;
M. B. Gatschin, professeur à l'Université, Lausanne ;
- organisé les stages des étudiants ingénieurs de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne ;
- organisé, pour le compte de la Commission mixte Service des routes — SVIA, une enquête sur la capacité des bureaux d'ingénieurs en matière de constructions routières.

5. Formation professionnelle

Les ingénieurs et les architectes membres de la SVIA doivent pouvoir compter sur la collaboration d'un personnel efficace qui comprend les dessinateurs en bâtiment, les dessinateurs du génie civil, les dessinateurs de machines, les techniciens, les ingénieurs et les architectes. Cela explique que notre société se préoccupe de la formation professionnelle de ces diverses branches à tous les échelons.

Diverses commissions et délégations sont chargées de l'étude des problèmes que pose la formation professionnelle. Comme l'an passé, deux de ces commissions, celle des dessinateurs en bâtiment et celle des dessinateurs du génie civil, ont organisé en commun une action de caractère particulier, les examens de sélection professionnelle des candidats apprentis dessinateurs.

Il est indispensable que ce travail en commun se poursuive et s'intensifie. Les questions qui se posent

aux commissions professionnelles des dessinateurs des différentes branches ont en effet d'innombrables points communs et leur étude commune ne peut qu'être bénéfique. Elle est plus rationnelle, permet de gagner du temps et donne lieu à un utile échange d'expériences entre commissions.

Voici, dans ses grandes lignes, l'activité de notre société dans ce secteur :

a) *Examen de sélection professionnelle des candidats apprentis dessinateurs*

Les premiers examens de sélection professionnelle ont été organisés en décembre 1962. Le nombre relativement élevé des candidats qui ne se sont annoncés qu'après coup nous a contraints d'organiser une nouvelle session en avril. C'est notamment pour éviter cet inconvénient que les examens précédant l'entrée en apprentissage au printemps 1964 n'ont pas eu lieu à fin 1963 mais au début de 1964. Nous anticipons donc quelque peu sur le rapport d'activité qui sera consacré à l'année 1964, mais il nous paraît nécessaire de parler maintenant déjà de ces examens.

Les candidats inscrits ont pu être groupés en deux journées d'examens qui ont eu lieu les 14 et 15 janvier 1964.

147 candidats nous avaient fait parvenir leur inscription.
126 d'entre eux se sont présentés à l'examen.

23 % ont obtenu la mention « bon » ;
40,5 % ont obtenu la mention « suffisant » ;
15 % ont obtenu la mention « médiocre » ;
21,5 % ont obtenu la mention « insuffisant ».

Cette deuxième expérience a aussi été un succès, de l'avis de tous ceux qui y ont participé. Nous répétons toutefois qu'un jugement définitif ne peut encore être porté à son sujet. Il faudra attendre que les apprentis qui ont subi les examens de décembre 1962 aient fini leur apprentissage pour pouvoir juger si leurs résultats à l'examen de sélection professionnelle sont confirmés par leurs résultats à l'examen de fin d'apprentissage. Relevons toutefois un fait intéressant : M. Zahn, adjoint de M. Parel, directeur de l'Office cantonal d'orientation professionnelle, a comparé les résultats obtenus après un an d'apprentissage par les apprentis qui ont subi les examens de sélection de 1962 aux résultats de ces examens ; cela a permis de constater une réjouissante concordance entre ces deux résultats ; cela signifie donc que les tests ont été bien choisis et qu'ils constituent un critère de sélection parfaitement valable.

Ces examens ont aussi été un succès par le fait qu'un grand nombre de bureaux d'architectes et d'ingénieurs, parmi lesquels nous en trouvons passablement dont les propriétaires ne sont pas membres de notre société, ont admis le principe de ces examens et se sentent engagés à se conformer à leurs résultats.

Il va de soi que cette action sera poursuivie et nous pouvons d'ores et déjà préciser qu'elle a de fortes chances de s'étendre à l'ensemble de la Suisse romande, les autres sections de langue française de la SIA ayant manifesté à son égard un intérêt évident. Il nous plaît de remercier encore tout particulièrement l'Office cantonal d'orientation professionnelle et son directeur, M. H. Parel, pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté, en les félicitant d'avoir conçu et organisé de manière remarquable la partie générale de ces examens de sélection professionnelle.

b) *Apprentis dessinateurs en bâtiment*

La Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs en bâtiment est présidée par M. R. Gerster, architecte. En 1963, elle s'est préoccupée de :

- l'organisation des examens intermédiaires du printemps et de l'automne 1963 ;
- l'examen de candidatures au poste de maître permanent à l'ECP pour les apprentis dessinateurs en bâtiment ;
- l'introduction d'un livret d'apprentissage ;
- la collaboration avec la Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud ;
- la désignation, en liaison avec le Groupe des architectes, de commissaires professionnels chargés de la surveillance des apprentis dessinateurs en bâtiment.

Précisons, en ce qui concerne les examens intermédiaires, que c'est la totalité des apprentis de première et de deuxième

année qui y sont soumis. Les résultats en ont été sinon brillants, du moins satisfaisants.

L'Ecole complémentaire professionnelle a enfin eu la chance de pouvoir désigner un maître permanent, en la personne de M. Henri Gogniat. M. Gogniat est entré en fonction dans le courant de l'été 1963 et il est chargé d'une partie de l'enseignement technique aux apprentis dessinateurs en bâtiment ainsi que de la coordination de l'enseignement donné par les nombreux maîtres auxiliaires, qui restent indispensables.

La commission reprendra d'ailleurs, en 1964, avec la collaboration de M. Gogniat, l'ensemble de ce programme d'enseignement.

Le problème du remplacement des maîtres auxiliaires qui quittent leur poste a également continué à préoccuper la commission. Le nombre des apprentis inscrits dans la branche nécessite en effet, nous l'avons dit, de nombreux maîtres auxiliaires qu'il reste toujours très difficile de trouver, et l'on peut se demander si la désignation d'un deuxième maître permanent n'est pas une nécessité ; encore faut-il le trouver.

Relevons, pour terminer, que la commission a eu le chagrin de perdre, dans le courant de cette année, un de ses membres les plus fidèles, M. René Keller, et qu'elle a fait appel à la collaboration d'un nouveau membre, M. P. Grand.

c) *Apprentis dessinateurs du génie civil*

C'est toujours M. E. Rossetti, ingénieur civil, qui préside aux destinées de la Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs du génie civil.

Cette commission a eu à traiter :

- l'engagement de maîtres permanents pour les classes d'apprentis dessinateurs du génie civil ;
- l'organisation d'examens intermédiaires ;
- le problème posé par les ruptures de contrat demandées par des apprentis qui, engagés pour les deux branches « béton armé » et « travaux publics », désirent renoncer à la seconde une fois le certificat de fin d'apprentissage obtenu dans la première ;
- certaines modifications à apporter au règlement d'apprentissage et d'examens de fin d'apprentissage pour la profession de dessinateur du génie civil.

Contrairement à ce qui se passe pour les apprentis dessinateurs en bâtiment, seuls les apprentis dessinateurs du génie civil de première année sont astreints à subir un examen intermédiaire. L'expérience tentée en 1962 s'est poursuivie en 1963 et la commission a dû examiner les cas de huit apprentis qui n'ont pas obtenu un résultat satisfaisant à cet examen. Dans cinq cas, la commission a proposé au Service de la formation professionnelle, en accord avec la Direction de l'Ecole, d'imposer aux intéressés de redoubler leur première année d'apprentissage, la durée du contrat devant également être prolongée d'une année.

Le problème du ou des maîtres permanents n'est pas résolu, aucun candidat qui remplisse toutes les conditions n'ayant été découvert. Ce point devra une fois de plus être repris en 1964, tant il est évident que l'augmentation du nombre des apprentis et la difficulté de trouver les maîtres auxiliaires nécessaires rendent de plus en plus urgente la solution de ce problème.

La question de la durée de l'apprentissage, qu'il paraît souhaitable de porter à quatre ans pour toutes les professions techniques, ainsi que la mise au point du programme d'enseignement, qui en dépend, constitueront une des tâches essentielles de la commission en 1964.

d) *Apprentis dessinateurs de machines*

Cette commission, constituée en 1962, a poursuivi son activité en 1963. Elle est toujours présidée par M. P. Baroffio, ingénieur électricien.

Elle a commencé à mettre en œuvre le programme d'activité qu'elle s'est tracé au cours de sa première année d'existence. Ont été notamment décidées :

- la rédaction d'une circulaire d'information à l'intention des patrons d'apprentissage ;
- l'organisation de visites des cours ;
- l'orientation des jeunes gens sur la profession de dessinateur de machines conjointement avec l'organisation d'examens de sélection professionnelle ;
- l'étude d'un nouveau règlement concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage de la profession de dessinateur de machines, règlement qui ramènerait à trois le nombre des branches de la profession, soit :

- a) construction de machines et d'appareils ou de machines et appareils électriques, fabrication d'outils et d'appareillages ;
- b) fabrication d'instruments de petite mécanique ;
- c) fabrication d'appareils électriques de précision.

C'est à la réalisation des points rappelés ci-dessus ainsi qu'à l'étude du programme d'enseignement à l'ECP, compte tenu des dispositions du nouveau règlement d'apprentissage, que la commission devra consacrer son activité en 1964.

e) Conseil de l'Ecole complémentaire professionnelle

La SVIA est représentée au sein de cet organe par MM. P. Dumartheray, architecte, et H. Vonlanthen, ingénieur civil.

Rappelons que cet organe a pour tâche essentielle d'établir la liaison entre la Direction de l'ECP et les associations professionnelles responsables de la formation des apprentis qui y suivent leurs cours. Il est donc indispensable que les délégués au Conseil de l'Ecole puissent participer régulièrement aux réunions de ce dernier.

Nous extrayons du rapport annuel 1962-1963 de l'Ecole les renseignements ci-dessous, qui nous paraissent intéressants :

L'Ecole a fait appel, au cours du dernier exercice, à la collaboration de

35 maîtres permanents
3 maîtres semi-permanents
93 maîtres auxiliaires

sans compter 44 maîtres remplaçants.

L'effectif des apprentis qui suivent leurs cours à l'ECP a passé de 4915 à 5159, ce qui représente une augmentation de 244 par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne les apprentis, les dessinateurs en bâtiment sont toujours en tête avec 324 apprentis, suivis de fort loin par les coiffeurs et les coiffeuses qui sont 284. Suivent les maçons avec 208 apprentis et les plâtriers-peintres avec 200 apprentis. Les dessinateurs du génie civil sont 188, les dessinateurs géomètres 168 et les dessinateurs de machines 116.

Les apprentis dessinateurs en bâtiment sont répartis en 15 classes, les dessinateurs du génie civil en 9 classes et les dessinateurs de machines en 7 classes.

Rappelons que, pour l'année scolaire 1961-1962, les apprentis dessinateurs en bâtiment étaient au nombre de 273. Ils sont donc, cette année, 51 de plus, tandis que le nombre des classes a passé de 12 à 15.

Relevons, pour terminer, qu'avec 628 unités, les apprentis qui dépendent des trois commissions professionnelles de la SVIA représentent environ le 12 % de l'effectif total des apprentis qui suivent leurs cours à l'Ecole complémentaire professionnelle de Lausanne. C'est dire toute l'importance que revêtent, pour notre société, des contacts harmonieux et fructueux avec la Direction de l'Ecole.

f) Technicum du soir — Lausanne

L'organe responsable de l'activité du Technicum du soir — le Conseil général — comprend toujours huit membres de la SVIA. Il est présidé par M. Renaud, ingénieur électricien ; sa direction est confiée à M. A. Roch, ingénieur électricien ; tous deux sont membres de la SVIA.

Le Technicum du soir comporte trois sections : génie civil, mécanique et électricité. La majorité des cours sont donnés dans des locaux mis à disposition par l'Ecole complémentaire professionnelle de Lausanne. Le nombre d'heures des cours est de vingt par semaine, réparties sur trois soirées et le samedi (de 8 à 16 heures). Les cours de la troisième année d'existence du Technicum se sont ouverts le 26 août 1963.

L'étude a été entreprise en vue de créer, le cas échéant, une nouvelle section du Technicum du soir qui formerait des techniciens de laboratoire (chimie, bactériologie, physique, biologie, etc.).

Nous saisissons cette occasion pour recommander aux membres de la SVIA d'apporter tout leur appui à l'activité et au développement du Technicum du soir de Lausanne, institution dont l'utilité ne fait pas de doute.

g) Commission cantonale chargée d'établir le tableau des besoins en effectif des professions exigeant des études universitaires

La SVIA est représentée au sein de cette commission par M. P. Dumartheray, architecte, et M. J.-Cl. Piguet, ingénieur civil.

Après avoir eu quelque peine à se préciser à elle-même de quelle manière elle allait exécuter la mission qui lui avait été confiée, la commission a décidé de lancer une enquête au moyen d'une formule adressée à 620 bureaux, administrations et entreprises. Elle a reçu en retour 139 réponses valables, soit le 23 % des questionnaires envoyés. Il faut relever, par exemple, que le pourcentage des réponses données par les administrations est pratiquement égal à zéro tandis que, pour certaines catégories d'entreprises, le pourcentage des réponses atteint 50 %.

Les résultats de cette enquête, concrétisés par les tableaux qui ont été établis, sont alarmants tant pour l'EPUL que pour l'EPF, les besoins annoncés dépassant très largement la capacité de nos deux hautes écoles polytechniques.

La commission va maintenant se pencher sur les mesures et la politique qu'il convient d'adopter.

h) Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

M. A. Stucky, Dr h. c., ayant quitté la direction de l'EPUL à fin mars 1963, a été remplacé par M. M. Cosandey, ingénieur civil, membre lui aussi de notre société et membre du Comité central de la SIA.

Nous ne voudrions pas manquer de présenter encore une fois à M. M. Cosandey toutes nos félicitations pour cette brillante nomination.

Nous avons déjà dit le plaisir que nous éprouvions à voir M. le directeur Cosandey participer fréquemment aux séances du comité de notre société. Nous le remercions très sincèrement de l'intérêt qu'il manifeste ainsi aux travaux de la SVIA et nous y voyons, pour l'avenir, le gage d'une collaboration étroite, que nous avons toujours appelée de nos vœux, entre la direction de notre Ecole polytechnique vaudoise et la SVIA.

Notre rapport d'activité de 1964 vous en dira certainement plus long sur ce sujet.

i) Commission extraparlamentaire chargée d'étudier le problème de la structure d'ensemble de l'école vaudoise

M. Ed. Paillerx représente la SVIA au sein de cette commission composée d'une quarantaine de personnes comprenant notamment des directeurs et chefs de service de l'enseignement ainsi que des membres du corps enseignant à tous les degrés, de représentants d'associations professionnelles intéressées, comme notre société, etc.

Sous la présidence de M^e Freymond, elle a tenu plusieurs séances en 1963, séances qui ont été consacrées à l'étude des rapports des différentes sous-commissions et à leur fusion en un rapport d'ensemble à remettre au Conseil d'Etat à la fin de ses travaux. Il ne nous appartient donc pas de nous prononcer sur ce rapport final, ni de préjuger de la suite qui lui sera éventuellement donnée par nos autorités. Relevons cependant que ce problème si vaste, difficile à saisir dans son ensemble quant à ses incidences sur les programmes, la structure et l'âge des classes, le passage d'un degré ou d'une branche à l'autre, le choix, la répartition et la formation du corps enseignant, entre autres questions, a fait l'objet d'un important travail d'analyse des besoins, des possibilités des élèves et des maîtres, des expériences faites chez nous et ailleurs.

La commission s'est ensuite attachée à intégrer en un tout cohérent les tendances naturellement diverses, tout en respectant la revalorisation si désirable de l'enseignement primaire diversifié aboutissant pour les classes de formation générale ou pratique à l'apprentissage, tout en favorisant l'accès des éléments aptes à la formation secondaire, puis gymnasiale.

Dans ce domaine, comme dans tout autre, les théories les plus séduisantes doivent impérieusement recevoir la consécration de la pratique. Il faut donc souhaiter vivement que l'une des propositions énoncées, tendant à mettre en œuvre, sans délai et sans préjudice des décisions finales, des classes d'essai formant un tout cohérent, puisse être retenue et réalisée rapidement par nos autorités. A tous les échelons de la formation scolaire, notre société est directement concernée par un aboutissement favorable d'études telles que celles de cette commission.

6. Exercice de la profession

La Commission de l'exercice de la profession (CEP), que préside toujours M. A. Décoppet, architecte, n'a pas eu l'occasion de se réunir en 1963.

Un certain nombre de cas particuliers ont été traités directement par le comité.

7. Cours, visites et conférences

Séances. — La Commission SVIA - A³E²PL - GeP des visites et conférences, toujours présidée par notre membre M. Ed. Meystre, dont le dévouement est unanimement reconnu, a été réunie deux fois pour débattre et arrêter le programme des visites et conférences.

Visites et conférences. — Le programme réalisé a comporté deux conférences et six visites.

Conférences

1. *Vendredi 22 février*, à la Salle Tissot : Conférence de MM. Maurice Cosandey, ingénieur, Pierre Foretay, architecte, et Albert Jaquet, ingénieur, sur *Impressions rapportées du récent voyage SIA au Japon*, avec projections lumineuses du plus haut intérêt au triple point de vue technique, social et touristique (environ 100 auditeurs).

2. *Vendredi 22 mars*, à la Salle Tissot : Conférence de M. W. Boissevain, directeur régional des Lignes royales aériennes néerlandaises, sur la construction des *digues de protection du Zeeland* (exécution du *Projet Delta*), exposé remarquablement clair et varié, abondamment illustré de clichés et de films cinématographiques de grande classe (environ 50 auditeurs).

Visites

1. *Samedi 9 mars* : Visite du *chantier des ponts de l'autoroute et de l'échangeur de circulation* à Ecublens, suivie de celle du *bassin de radoub* en construction dans le nouveau chantier naval de la CGN à Bellerive, Ouchy, visite accompagnée d'exposés présentés par MM. Dubochet, Peitrequin et Guisan, ingénieurs, et agrémentée d'une collation offerte par MM. Losinger & C^{ie}, à Ecublens. 110 participants.

2. *Samedi 27 avril* : Visite des *Trains-grues autonomes des CFF*, en montage aux Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey, suivie de démonstrations sur le train-grue terminé, à Villeneuve. Visite close par une bien sympathique réception au réfectoire des Ateliers de Villeneuve. 55 participants.

3. *Samedi 6 juillet* (les dames étant expressément invitées) : Excursion à Monthey, pour visiter d'une part les Ateliers de MM. Giovanola Frères, où se trouvait, entre autres objets, le *Mésoscaphe* en montage avancé, présenté par MM. Jacques Piccard, océanographe, et Auguste Chevalley, ingénieur, D^r h. c. ; d'autre part, les Etablissements *Pierres Scientifiques S.A.* où, conduits par M. V. Djvahirdjian, nous avons été initiés à la création des pierres précieuses synthétiques et placés devant le rubis qui est la pièce essentielle des *lasers*, avec démonstration du fameux « rayon de la mort ». 150 participants.

4. *Samedi 13 juillet* : Visite des *chantiers des principaux ponts de l'autoroute sur la ceinture nord* de Lausanne (ponts sur la Sorge, la Mèbre, la Pétause et le Flon), sous la conduite des ingénieurs des bureaux intéressés, précédée d'un exposé général par M. Vonlanthen, ingénieur au Bureau des autoroutes vaudoises, visite qui a duré de 9 à 16 heures, coupée d'un repas en commun à la cantine du Lot 204... et de quelques verres capiteuses au flanc des ravins. Tout s'est très bien passé, avec un cortège de 60 voitures automobiles, placées sous la protection de trois gendarmes de la brigade de la circulation. 80 participants, dont 8 de la Section SIA de Genève et 2 de celle du Valais.

5. *Jeudi 17 octobre* : Visite du *chantier du tunnel du Grand-Saint-Bernard* et des œuvres annexes : gare routière, centrale hydro-électrique, couverture de la route d'accès. Exposé préliminaire par M. Denoréaz, ingénieur de la CÉTP, au Bivouac-de-Napoléon, où l'on déjeuna avec 65 couverts. Journée idéale d'arrière-automne qui fit du parcours en autocars dès Lausanne une fête pour les yeux.

6. *Samedi 9 novembre* : La matinée a été consacrée à la visite du *chantier de l'Exposition nationale* de 1964, visite à

laquelle était convoquée la Section valaisanne de la SIA et la Section Haute-Savoie de la Société des ingénieurs civils de France (par les soins de l'un de nos collègues). Nous avons été reçus par M. Camenzind, architecte en chef de l'Exposition, assisté de trois collaborateurs de son bureau. Les constructions se trouvaient au stade le plus intéressant pour une visite qui fut instructive au plus haut degré. Un dîner au restaurant du Parc, à Ouchy, nous a permis de prendre contact avec de nombreux collègues valaisans et français. Succès complet avec 145 participants.

Toutes ces visites, sans exception, ont bénéficié d'un très beau temps, ce qui a contribué à leur succès.

Nous sommes très reconnaissants à nos distingués conférenciers pour leur dévoué concours ainsi qu'aux chefs et aux ingénieurs des bureaux et entreprises, qui tous nous ont reçus avec infiniment d'obligeance et de gentillesse.

Nous avons fait quelques efforts, restés sans résultat positif, pour trouver des conférenciers pour une série de conférences que l'on aurait aimé entendre sur la haute conjoncture actuelle, ses causes, ses effets et les perspectives qu'elle ouvre. Nous serions très heureux de recevoir de nos membres des propositions de communications sur la recherche en général et, en particulier, sur la recherche en matière de génie civil. Nous aimerions entendre aussi un exposé sur les oléoducs et les gazoducs.

8. Problèmes sociaux et relations de travail

La Commission paritaire SVIA-UTS-SDT, réorganisée en 1961 et placée sous la présidence de M. Prod'hom, architecte, a préparé, au cours de nombreuses séances tenues en 1962 et au début de 1963, un certain nombre de propositions de recommandations qui devaient être soumises, pour adoption, à l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 1963. Rappelons brièvement que ces propositions touchaient les points suivants :

- durée du travail ;
- engagement et congé ;
- jours fériés ;
- vacances payées ;
- service militaire ;
- hygiène et sécurité ;
- travaux privés et concours ;
- secret professionnel et inventions ;
- rémunération des apprentis dessinateurs ;
- allocations familiales ;
- déplacements.

Nous avons vu que ces propositions de la Commission paritaire, à une exception près, furent acceptées, à titre de recommandations provisoires, par l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 1963.

Dans l'intervalle, quelques propriétaires de bureaux d'ingénieurs civils avaient pris l'initiative de convoquer, pour le 24 avril, une réunion de directeurs, chefs de service et propriétaires de bureaux techniques. Cette réunion a groupé une cinquantaine de participants représentant, si l'on fait abstraction de quelques membres du comité et des chefs de service de l'administration cantonale ou communale qui étaient présents et qui, quoiqu'il en soit, ne sont d'aucune façon intéressés par l'activité de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT, puisqu'ils sont soumis à des statuts officiels en ce qui concerne leur personnel, une vingtaine de bureaux d'ingénieurs, d'architectes et de géomètres.

Cette réunion désigna une commission d'une dizaine de membres avec mandat d'étudier la possibilité et les conséquences de la création éventuelle d'un groupe patronal (ou de propriétaires de bureaux) hors de la SVIA ou au sein de cette dernière.

Du fait de cette éventualité, les travaux de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT ont été suspendus dès fin mars 1963. Jusque-là, la commission avait tenu une séance consacrée au début de l'étude des points suivants :

- assurance-accidents complémentaire à la CNA ;
- salaires et conditions de travail ;
- champ d'application des décisions prises, sur proposition de la commission, par les associations contractantes.

Au 31 décembre 1963, la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT n'avait pas encore repris son activité. Rappelons toutefois qu'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre donnait mandat au comité de poursuivre les relations avec nos partenaires à la commission et, dans l'attente de décisions nouvelles, de prendre toutes les dispositions utiles à l'activité de cette commission, notamment en assurant l'intérim pour les délégués démissionnaires.

Le comité a fixé une rencontre dans ce but avec nos partenaires pour le début de 1964.

b) Assurance-maladie collective

Le service d'assurance-maladie des bureaux techniques vaudois est l'œuvre de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT. Il est fondé sur la convention adoptée par les assemblées générales des trois associations qui ont créé la commission et par laquelle elles s'engagent à organiser en commun un service d'assurance-maladie collective. Ce service est entré en vigueur au 1^{er} janvier 1963.

Sa situation est actuellement la suivante :

Bureaux d'architectes affiliés	14
Bureaux d'ingénieurs affiliés	14
Personnes assurées à titre individuel	27
Total des personnes assurées	262

Ce résultat atteint en moins de douze mois est extrêmement encourageant, d'autant plus que de nouveaux bureaux se sont d'ores et déjà annoncés pour le début de 1964.

c) Conseil paritaire des ingénieurs SVIA

En 1963, M. *Preisig* a démissionné, ne s'estimant plus suffisamment représentatif des employés. Il a été remplacé par M. *André Lambert*, désigné lors de l'assemblée générale du Groupe des ingénieurs, le 28 janvier 1964.

Le Conseil paritaire n'a eu aucun problème à résoudre en 1963 et ne s'est pas réuni.

9. Aménagement du territoire

La commission mixte constituée en 1960 et composée de membres de la SVIA et de membres de la Société vaudoise des géomètres officiels n'a pas eu à intervenir en 1963.

10. Concours

Rien non plus de bien particulier à signaler dans ce secteur, mise à part l'intervention d'un membre de la

SVIA tendant à obtenir que, si les concours organisés sur territoire vaudois sont ouverts aux architectes des cinq cantons romands, la réciproque soit assurée. Le comité en a informé le Comité central de la SIA et l'attention des membres de la SIA qui feront partie à l'avenir de jurys de concours sera attirée sur ce point.

11. Routes

La Commission mixte Service des routes - SVIA, présidée par M. *J. Prahin*, chef du Service des routes au Département des travaux publics vaudois, n'a pas eu à se réunir en 1963.

C'est cependant à sa demande que le Groupe des ingénieurs a lancé une nouvelle enquête sur les capacités des bureaux d'ingénieurs en matière de constructions routières.

12. Exposition nationale, Lausanne 1964

Nous sommes à la veille de l'ouverture de notre Exposition. Que reste-t-il à en dire ?

Que la SVIA est représentée au sein de sa Haute Commission par son président et son vice-président.

Que de nombreux membres de notre société font partie d'équipes de travail, de sous-commissions ou de commissions qui ont été chargées d'étudier ou de réaliser un ou plusieurs aspects particuliers de l'Exposition.

Que c'est l'an prochain seulement que nous pourrons tirer le bilan de cette grande manifestation.

13. Publications

a) Normes SIA

Le secrétariat permanent de notre société continue à être en mesure de livrer aux intéressés, membres SIA ou non, l'ensemble des imprimés édités en français par la SIA.

La révision de certaines normes, en particulier celle de la norme 118, « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction », la norme 113, « Calcul et exécution des maçonneries de pierres artificielles et de pierres naturelles », la norme 141, « Conditions et mode de mètre pour l'exécution des travaux de jardin », etc., ont été examinées à fond aussi bien par les délégués de la SVIA à l'assemblée des délégués de la SIA que par le comité et différentes délégations.

b) Série de prix SVIA-FVE

La 11^e édition (1964-1965) de la Série de prix SVIA-FVE est en préparation et paraîtra probablement à la fin de l'automne 1964.

Après avoir établi une liste de matériaux nouveaux, la commission procède à la mise à jour des prix.

La commission permanente de rédaction, présidée par M. *G. Lerch*, architecte, et qui comprend MM. *A. Raach*, architecte, et *F. Panchaud*, ingénieur, cherche à améliorer l'instrument de travail qui lui est confié et demande à tous les membres de la SVIA les critiques et suggestions qui pourraient y aider.

c) Bulletin technique de la Suisse romande

Le *Bulletin technique* a publié, en 1963, 460 pages rédactionnelles (contre 444 en 1961 et 400 en 1962), constituant le corps même du périodique. A ces pages sont venues s'ajouter 288 fiches de documentation générale et 269 fiches de documentation du bâtiment, insérées dans les pages d'annonces et résumant quantité d'articles parus dans la presse technique et d'architecture suisse et étrangère.

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule du « Bulletin SIA » n° 34.

La matière publiée en 1963 se répartit comme suit entre les diverses branches de nos professions :

Génie civil :	42 % (contre 37 % en 1961 et 38,2 % en 1962)	
Mécanique Electricité Industrie	} 36 % (contre 31 % en 1961 et 36,8 % en 1962)	
Architecture :		22 % (contre 32 % en 1961 et 25 % en 1962)

Trois numéros spéciaux ont paru en 1963, le premier consacré à l'Exposition nationale et traitant de sujets d'architecture principalement ; le second sorti de presse à l'occasion du Centenaire de la Section genevoise, parallèlement à l'édition, par celle-ci, avec la collaboration du *Bulletin technique*, d'une « plaquette » remarquable ; le troisième fut le second fascicule de ce genre consacré à l'Autoroute Genève-Lausanne, contenant la description d'ouvrages de génie civil.

Comme par le passé, le *Bulletin technique* a consacré de nombreuses pages à la publication d'analyses de livres techniques et d'architecture ; le nombre d'ouvrages mentionnés à ce titre fut de 125 (contre 120 en 1962) ; ces comptes rendus constituent une riche source d'information et de documentation.

Le volume de la matière publiée a donc été nettement supérieur en 1963 à celui des exercices précédents, notamment du fait des efforts accomplis à l'occasion du jubilé de la Section genevoise et pour l'Exposition nationale.

De nouvelles hausses des prix d'impression et de clichés ont pu être compensées par une augmentation des tarifs et du volume de la publicité et une majoration du prix des abonnements ordinaires ; les membres des Sections vaudoise et genevoise, pour lesquels l'abonnement est obligatoire, reçoivent cependant le périodique, comme par le passé, pour le prix très modique de Fr. 12.— par an.

Le Conseil d'administration de la S.A. du « Bulletin technique » suit avec grande attention les projets de réorganisation à l'étude au sein de la SIA centrale et tendant à susciter une meilleure coordination des publications techniques, organes officiels de la Société, soit la *Schweizerische Bauzeitung*, le *Bulletin technique de la Suisse romande* et la *Rivista Tecnica*. Une unité de vue a été créée à ce sujet entre l'administration, la Rédaction du *Bulletin* et le Comité de patronage de notre périodique. Rappelons à ce sujet que les sections romandes de la SIA sont représentées au sein de ces divers conseils et que leurs présidents ont approuvé la politique que se propose de suivre le *Bulletin technique* face à la réorganisation précitée ; réorganisation nécessaire, mais qui ne sera acceptable pour nos milieux romands que si elle réserve à ceux-ci une autonomie suffisante dans le choix et le mode de publication des textes de langue française ainsi qu'une part appréciable de la gestion du ou des nouveaux périodiques.

La rédaction du *Bulletin technique* est actuellement assurée par une équipe composée de M. D. Bonnard, ingénieur, président du Conseil d'administration de la S.A. du « Bulletin technique », de MM. E. Schnitzler, chef bibliothécaire de l'EPUL, à Lausanne, et S. Rieben, ingénieur, correspondant de notre périodique à Genève, M. M. Bevilacqua, architecte à Lausanne, étant chargé des publications d'architecture.

Saisissons cette occasion de remercier tous nos collègues qui, avec un complet désintéressement, rédigent régulièrement des articles ; la matière disponible a dépassé en volume ces derniers mois ce qui peut être sorti de presse avec les moyens financiers disponibles, cela malgré l'augmentation substantielle du nombre de pages signalée plus haut et l'accroissement correspondant des recettes par publicité.

Par ailleurs, nous constatons avec une réelle satisfaction l'appui constant dont le *Bulletin* bénéficie auprès de nos industries romandes et de Suisse alémanique, qui trouvent un réel intérêt à insérer des annonces toujours plus nombreuses dans notre périodique ; ces excellents rapports, nous les devons pour une part à nos collègues ingénieurs de l'industrie, actifs au sein des diverses associations professionnelles, dont le *Bulletin technique* est l'organe officiel.

d) Information interne

Sept bulletins d'information interne ont été adressés en 1963 à tous les membres de la SVIA.

Ces bulletins nous ont permis de tenir régulièrement les membres au courant des préoccupations et de l'activité des divers organes de la SVIA. Ils nous donnent aussi l'occasion de les informer des candidatures qui nous parviennent, les mettant ainsi en mesure de nous faire part de leurs remarques éventuelles.

Ils comportent également quelques indications sur les manifestations qui nous paraissent intéressantes ainsi que la publication des offres de services qui nous sont adressées.

A part quelques critiques de détail, nous savons que notre bulletin est en général apprécié et nous sommes prêts à examiner toute suggestion susceptible d'en augmenter encore l'intérêt.

e) Information externe

1963 marque en quelque sorte l'ouverture de l'action d'information externe désirée depuis longtemps par notre société. Grâce à des contacts entre membres de notre société et journalistes, un certain nombre d'articles ont été publiés dans des journaux de notre canton. Notons entre autres l'enquête à laquelle s'est livré M. Pierre-A. Dentan, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*. Cette enquête a fait l'objet de sept articles. Y ont notamment collaboré MM. J.-P. Cahen, A. Décoppet, P. Foretay, L. Veuve, J.-P. Vouga, R. Willomet, architectes SVIA, M. Cosandey, J.-Cl. Piguët, E. Rossetti, ingénieurs SVIA.

D'autres articles, portant sur des points particuliers, ont paru et paraîtront encore.

Cette action sera intensifiée et devra s'étendre à d'autres domaines, tels ceux qui touchent à la rationalisation de la construction, à l'aménagement du territoire, au développement de l'industrie et aux problèmes particuliers qu'elle pose.

14. Bourses et prix SVIA

La SVIA continue à soutenir financièrement, dans la mesure de ses moyens, un certain nombre d'institutions d'intérêt général.

Elle contribue également à encourager, au moyen de bourses et de prix, les étudiants particulièrement méritants de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

a) Ecole complémentaire professionnelle

Comme par le passé, la SVIA a versé à l'Ecole complémentaire professionnelle, en 1963, un montant de Fr. 500.— à titre de subside et un montant de Fr. 200.— destiné à constituer un certain nombre de prix à remettre aux apprentis particulièrement méritants des branches dessinateurs en bâtiment, du génie civil et des machines.

b) Technicum du soir — Lausanne

La SVIA, membre de l'association fondatrice du Technicum du soir, a porté en 1963 sa cotisation annuelle de Fr. 200.— à Fr. 400.—.

c) Divers

La SVIA appuie financièrement quelques œuvres telles que le Fonds d'aide aux réfugiés intellectuels et l'institution « Vacances des Jeunes ».

d) Fonds des bourses

Le Fonds des bourses SVIA, créé en 1953 et géré par le secrétariat de l'EPUL, permet de verser chaque année une bourse de Fr. 300.—. La SVIA fait appel à ses fonds propres pour compléter jusqu'à une valeur de Fr. 500.— le montant de la bourse versé par le fonds.

Cette bourse a été attribuée, pour 1963, à un étudiant ingénieur civil du 7^e semestre.

e) Prix SVIA

Depuis 1962, la SVIA remet quatre prix aux étudiants de l'EPUL, deux d'un montant de Fr. 300.— chacun à un diplômé architecte et à un diplômé ingénieur, quelle que soit sa spécialité, arrivés à la fin de leurs études, et deux d'un montant de Fr. 200.— destinés à un étudiant architecte et à un étudiant ingénieur, quelle que soit sa spécialité, arrivés au terme de leur troisième année d'études.

Ont été attribués, en 1963, les prix de fin d'études suivants :

- M. Gontrand Gourdou, ingénieur civil ;
- M. Jean-Denis Lyon, architecte.

Les deux autres prix n'ont pas pu être attribués.

Le règlement définitif concernant l'attribution de ces quatre prix sera mis au point avec la Direction de l'EPUL au cours des premiers mois de 1964.

15. Relations avec la SIA et ses sections romandes

a) Société suisse des ingénieurs et des architectes

Deux assemblées des délégués ont eu lieu en 1963, l'une le 17 mai à Genève, et l'autre le 14 décembre à Soleure. La SVIA a été représentée à ces deux assemblées par vingt délégués. Outre les opérations statutaires traditionnelles, les deux assemblées ont eu à se préoccuper de la révision de toute une série de normes (113, 125, 133, 139, 141, 143) ainsi que de l'adoption d'une norme nouvelle : « Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de revêtement des murs et plafonds en éléments préfabriqués ». Les nouveaux statuts de quelques sections ont également été approuvés.

En même temps que l'assemblée des délégués a eu lieu à Genève, à l'occasion du centenaire de la section de Genève de la SIA, une assemblée générale de la SIA.

Bon nombre de nos membres y ont participé.

Notons encore que notre société a été régulièrement représentée aux conférences des présidents des sections de la SIA qui ont eu lieu en 1963.

Relevons enfin que la SVIA compte un membre au Comité central de la SIA, M. M. Cosandey, ingénieur civil, directeur de l'EPUL, et qu'elle est représentée par trente-deux membres au sein des diverses commissions que compte la SIA.

b) Sections romandes de la SIA

Les présidents des autres sections romandes de la SIA continuent à être régulièrement invitées à participer à nos assemblées générales.

Les réunions périodiques de ces présidents, baptisées maintenant du nom de « Conférences des présidents des sections romandes de la SIA », ont à nouveau été convoquées à intervalles plus ou moins réguliers. Un représentant du secrétariat central de la SIA assiste en général à ces conférences. Le principal objet à l'ordre du jour des séances de 1963 a été l'harmonisation des conditions de formation professionnelle des apprentis dessinateurs en bâtiment, des apprentis dessinateurs du génie civil et des apprentis dessinateurs de machines dans les cinq cantons romands. Les chefs des offices cantonaux de la formation professionnelle ont été invités à participer à une conférence consacrée à cet objet et qui aura lieu au début de 1964.

16. Surexpansion économique

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur l'actualité de ce problème et il ne fait pas de doute que la SVIA aura à s'en préoccuper très activement en 1964.

La commission de travail constituée en 1963 sous l'égide de l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers, chargée d'étudier les moyens pratiques de lutter contre la surexpansion économique, s'est à nouveau réunie à diverses reprises en 1963. Cette commission est composée de représentants de la SVIA, de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et de la Chambre vaudoise des métiers.

La Commission de coordination économique, créée par le Conseil d'Etat et au sein de laquelle la SVIA est représentée, a également poursuivi ses travaux.

Le représentant de la SVIA au sein de la Commission de coordination économique fait également partie du groupe d'experts désigné par cette commission, groupe d'experts qui reste, lui aussi, en fonction.

17. Secrétariat permanent

C'est toujours M. G. Nicod, secrétaire à la Chambre vaudoise des métiers, qui est responsable du secrétariat

permanent de la SVIA. Il est assisté de Mme Y. Villaz, secrétaire, et de Mlle E. Ogay, comptable.

Le travail que ce secrétariat doit absorber, et auquel est venu s'ajouter, dès le 1^{er} janvier 1963, la gérance du service d'assurance-maladie des bureaux techniques, reste considérable.

Si le nombre des séances a quelque peu diminué, puisque le nombre des procès-verbaux établis a passé de 43 à 35, cette diminution a été très largement compensée par l'augmentation des tâches enregistrées dans d'autres secteurs.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 1963 a décidé de renouveler, pour une année, le mandat confié à la Chambre vaudoise des métiers et le comité étudie les possibilités de décharger dans une certaine mesure le secrétaire en confiant à des membres du comité certains mandats dont il était chargé.

18. Divers

Complétons ce rapport en relevant la participation d'un certain nombre de nos membres à l'activité de comités ou de commissions non SVIA, dont la nature et l'action varient considérablement.

Citons notamment la Commission cantonale vaudoise du logement, la Commission pour l'aménagement du territoire, la Commission paritaire des améliorations foncières, le Comité de la Chambre vaudoise des métiers, le Comité de la Chambre vaudoise immobilière, le Comité de l'office vaudois de cautionnement hypothécaire, le Comité de l'Office de cautionnement pour la petite et moyenne industrie, le Comité de la Société interprofessionnelle de garantie, le Groupe des professions libérales des équipes patronales, etc.

En guise de conclusion

Ce rapport d'activité nécessite-t-il une conclusion autre que celle qui découle implicitement de son volume et de sa matière ?

Qu'en sera-t-il à l'avenir, et plus particulièrement en 1964, année de l'Exposition nationale ?

Nous ne pouvons guère imaginer que l'activité que notre société déploie depuis près de dix ans subisse une diminution importante ni qu'elle se modifie brusquement. Elle a pris en mains toute une série d'actions, elle a pris pied dans de nombreux domaines et il ne lui serait pas facile de s'en retirer sans provoquer des ruptures dont les conséquences ne sauraient être négligées. Bon gré mal gré, et quelle que soit l'opinion que l'on puisse en avoir, elle devra persévérer dans la voie qu'elle s'est maintenant choisie et veiller à ne pas redevenir la simple « Société académique » qu'elle était à ses débuts.

Liste des membres des commissions et des délégués

Commission professionnelle des dessinateurs en bâtiment

Membres : H.-P. Auberson, P. Dumartheray, R. Gerster, P. Grand, P. Prod'hom ; un représentant de la Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud.

Commission professionnelle des dessinateurs du génie civil

Président : E. Rossetti ; membres : R. Cottier, R. Favre, E. Lugin, J.-Cl. Piguët, A. Realini, H. Vonlanthen.

Commission professionnelle des dessinateurs de machines

Président : P. Baroffio ; membres : H. Blanc, F. Gigandet, R. Lehmann, A. Tobler.

Commission de l'exercice de la profession

Président : A. Décoppet, architecte ; conseiller juridique : M^e Ph. Abravanel ; membres : Ch.-R. Bader, ingénieur civil, R. Cottier, ingénieur civil, M. Derron, ingénieur civil, J. Maillard, architecte, P. Margot, architecte, M.-D. Mueller, architecte, J.-Cl. Piquet, ingénieur civil, A. Realini, ingénieur civil.

Commission SVIA-A³E²PL-GeP des visites et conférences

Président : Ed. Meystre, ingénieur mécanicien ; membres SVIA : J. Fantoli, ingénieur civil, et M.-D. Mueller, architecte ; A³E²PL : A. Vallotton, géomètre, et J. Grivat, ingénieur électricien ; GeP : R. Etienne, ingénieur mécanicien, et G. Trivelli, ingénieur chimiste.

Conseil paritaire des ingénieurs SVIA

Représentants des patrons : R. Cottier, G. Nicollier, J.-P. Stucky ; suppléants : P. Duttweiler et F. Matter.

Représentants des employés : A. Lambert, J. Torriane, H. Vonlanthen ; suppléants : M. Bussy et Cl. Monod.

Commission paritaire SVIA-UTS-SDT

UTS : cinq représentants ; SDT : cinq représentants. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 1963, le comité est chargé de prendre toutes les dispositions utiles à l'activité de cette commission, notamment en assurant l'intérim pour les délégués démissionnaires.

Commission mixte SVIA-SVGO|PEP

Président : R. Willomet, architecte SVIA ; membres : SVIA : A. Décoppet, O. Magnin ; SVGO : O. Mosini, H. Thorens.

Commission mixte Service des routes-SVIA

Président : J. Prahin, chef du Service des routes ; membres : J.-E. Dubochet et P. Joseph (Service des routes) ; Ch.-A. Ledermann et J.-Cl. Piquet (SVIA).

Commission paritaire permanente de rédaction de la Série de Prix SVIA-FVE

Président : G. Lerch, architecte SVIA ; membres : A. Raach, architecte, G. Muller, Ch. Gilliéron, F. Panchaud, ingénieur civil.

Commission d'examen des candidatures d'architectes

Président : E. d'Olkowski ; membres : F. Brugger, J.-P. Cahen, P. Foretay, R. Loup.

Commission archéologique du Groupe des architectes

Président : M.-D. Mueller ; membres : J. Bettems, J.-P. Cahen, P. Foretay, P. Grand, P. Margot.

Délégués de la SVIA à l'assemblée des délégués de la SIA

J. Alberti, ingénieur civil, Ch.-R. Bader, ingénieur civil, P. Baroffio, ingénieur électricien, A. Besson, ingénieur mécanicien, R. Bolomey, ingénieur civil, D.-P. Bonnard, ingénieur civil, J. Boss, ingénieur civil, M. Bussy, ingénieur électricien, J. Fantoli, ingénieur civil, T. Gerhard, ingénieur mécanicien, Ch.-A. Ledermann, ingénieur civil, J.-L. Merz, ingénieur civil, Ed. Meystre, ingénieur mécanicien, P. Meystre, ingénieur mécanicien, J.-J. Morf, ingénieur électricien, Ed. Pailler, ingénieur civil, J.-P. Pignat, ingénieur chimiste, J.-Cl. Piquet, ingénieur civil, A. Realini, ingénieur civil, M. Renaud, ingénieur électricien, A. Tobler, ingénieur mécanicien, G. Vallat, ingénieur civil, R. Adatte, architecte, H. Auberson, architecte, F. Brugger, architecte, J.-P. Cahen, architecte, A. Décoppet, architecte, P. Dumarthey, architecte, P. Foretay, architecte, R. Gerster, architecte, A. Gold, architecte, R. Gonin, architecte, P. Grand, architecte, E. Känig, architecte, J. Kropf, architecte, J. Longchamp, architecte, O. Magnin, architecte, J. Maillard, architecte, A. Mingard, architecte, M.-D. Mueller, architecte, J.-Cl. Pithon, architecte, Cl.-B. Wasserfallen, architecte, R. Willomet, architecte.

Rapport de gestion 1963

a) Comptes

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1963			
ACTIF		PASSIF	
Chèques postaux	10 147.04	Passif transitoire	5 955.05
Carnet CFV	4 538.30	Fonds des Prix et Bourses	4 000.—
Titres	1 750.—	Réserve sur débiteurs	2 000.—
Stock de normes	5 000.—	Fonds du Centenaire	3 000.—
Débiteurs divers —		Créanciers membres	395.—
Actif transitoire	2 782.05	Capital ancien	14 249.53
Débiteurs membres	6 660.50	Bénéfice 1963	1 278.31
		Nouveau capital	15 527.84
	<u>30 877.89</u>		<u>30 877.89</u>

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1963

Doir		Avoir	
Honoraires de secrétariat	13 200.—	Cotisations des membres	25 872.50
Dons et contributions	700.—	Abonnements au Bulletin technique	7 104.—
Cotisations à sociétés diverses	194.20	Rembours délégués	712.30
Honoraires avocat	2 320.—	Part. A ³ E ² PL - GeP	1 597.05
Prix SVIA	200.—	Remboursement impôt anticipé	62.10
Abonnements au Bulletin technique	6 929.50	Bénéfice sur Série de prix	2 715.—
Imprimés	2 016.25	Recettes diverses	200.76
Circulaires	1 287.80	Ventes normes	24 781.60
Taxes compte de chèques postaux	81.85	Intérêts	185.70
Téléphones	423.50		
Ports	937.80		
Frais divers	3 787.60		
Conférences A ³ E ² -SVIA - GeP	2 625.20		
Réceptions	355.30		
Assemblée générale ordinaire	1 326.30		
Déplacements et indemnités	1 372.50		
Conférences, cours SVIA - Groupes	1 548.95		
Frais de séances	1 638.10		
Impôts	143.05		
Frais banque et divers	8.—		
Achat normes	20 601.75		
Frais examens apprentis	255.05		
Bénéfice 1963	1 278.31		
	<u>63 231.01</u>		<u>63 231.01</u>

b) Commentaires

BILAN

ACTIF

Chèques postaux — Carnet CFV

Les postes « Compte de chèques postaux » et « Carnet CFV » correspondent aux avis donnés par l'Office des chèques postaux et le Crédit Foncier Vaudois.

Titres

La SVIA est propriétaire de titres du Bulletin technique de la Suisse romande, soit :

10 actions A à 100 fr., entièrement libérées	Fr. 1 000.—
10 actions B à 100 fr., libérées à 75 fr.	» 750.—
	<u>Fr. 1 750.—</u>

Stock des normes SIA

Le stock a été porté de 3000 fr. en 1962 à 5000 fr. en 1963.

Débiteurs membres

Selon liste annexée au Bilan de clôture des comptes 1963 Fr. 6 660.50

Est-il nécessaire de rappeler ici que la qualité de membre SIA peut se perdre si les cotisations ne sont pas payées pendant deux ans malgré deux rappels (art. 15, Statuts SVIA) ? Il faut noter que six rappels ont été faits en tout en 1962 et 1963.

PASSIF

Passif transitoire

Ce poste comprend notamment :

— Honoraires avocat 1963 Fr. 2 320.—

Fonds des Prix et Bourses

Le Fonds accuse une augmentation de 1000 fr. et monte à Fr. 4 000.—

Réserve sur débiteurs

Comme le Fonds des Prix et Bourses, la Réserve sur débiteurs subit une augmentation. Celle-ci, en raison du total des débiteurs, est de 1000 fr., ce qui porte cette réserve à Fr. 2 000.—

Fonds du Centenaire

Créé en 1962, le Fonds du Centenaire subit lui aussi une augmentation de 1000 fr. et est porté à Fr. 3 000.—

Créanciers membres

Selon liste annexée au Bilan de clôture des comptes 1963 Fr. 395.—

Capital

Capital au 31 décembre 1962 Fr. 14 249.53

Bénéfice réalisé en 1963 » 1 278.31

Nouveau capital au 31 décembre 1963. Fr. 15 527.84

PERTES ET PROFITS

Doit

Frais divers

Aux frais divers courants de Fr. 787.60

s'ajoutent trois augmentations de 1000 fr. pour le Fonds des Prix et Bourses, la Réserve sur débiteurs et le Fonds du Centenaire, soit » 3 000.—

Fr. 3 787.60

Impôts

Ce poste comprend les impôts 1963 de Fr. 91.30

les impôts anticipés sur le carnet CFV, de » 36.—

et les impôts anticipés sur les titres. » 15.75

Fr. 143.05

AVOIR

Bénéfice sur la Série de prix 1962-1963

Seconde partie du bénéfice comptabilisée en 1963 Fr. 2 715.—

Recettes diverses

Nous profitons de cette occasion pour remercier encore très chaleureusement M. Bernard Calame, architecte SIA, de Lausanne, du don qu'il a bien voulu nous accorder, soit Fr. 100.—

c) Budget pour 1964

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Cotisations		26 000.—
Intérêts		200.—
Participation sur Série de prix		2 715.—
Résultat de la vente des normes		5 000.—
Honoraires de secrétariat	15 000.—	
Honoraires avocat	2 500.—	
Cours, visites et conférences	2 000.—	
Frais de déplacements	1 000.—	
Cotisations et dons	700.—	
Prix et bourses SVIA	1 200.—	
Subside à ECP	700.—	
Frais assemblée générale	1 500.—	
Réceptions	1 000.—	
Frais de séances	1 000.—	
Impôts	100.—	
Imprimés	2 000.—	
Circulaires	1 800.—	
Ports	1 100.—	
Téléphones, compte de chèques postaux	600.—	
Divers	1 000.—	
Solde actif probable	715.—	
	33 915.—	33 915.—

N. B. — Pour la convocation à l'assemblée générale, à Yverdon, voir « Bulletin technique » N° 4, 1964, page 99.

BIBLIOGRAPHIE

Aide-mémoire Dunod: Législation sociale, par R. Cousteau, conseiller social. 2^e édition. Paris, Dunod, 1963. — Un volume 10×15 cm, 310 pages. Prix: relié, 8 F.

Exposer la législation et la jurisprudence en les confrontant avec les modalités de leur application journalière, mettre l'accent sur l'essentiel dans un tableau d'ensemble néanmoins complet, voilà l'objet de cet aide-mémoire, destiné à servir aussi bien à l'initiation pure et simple qu'à l'information synthétique et au rappel de notions oubliées.

Ceux qui exercent ou vont exercer des fonctions de direction ou d'encadrement dans un établissement y trouveront les données fondamentales dans les relations du travail, trop souvent dispersées dans de nombreuses publications. Cette nouvelle édition a été mise à jour en tenant compte des changements apportés aux réglementations et des plus récentes décisions judiciaires.

Présenté dans un langage clair et direct, muni d'une table analytique et d'un index alphabétique qui en facilitent la consultation, cet aide-mémoire intéressera toutes les personnes qui occupent un poste de responsabilité tant dans le commandement que dans l'organisation du travail ou l'étude des problèmes sociaux.

Le style de l'ouvrage et l'impartialité de l'auteur en font aussi un excellent instrument de formation et d'enseignement pour les étudiants soucieux de se préparer à leur vie professionnelle et pour les auditeurs qui participent à des sessions de perfectionnement.

Sommaire :

Le droit social, son objet, le contrôle de son application. Les rapports entre groupements d'employeurs et de salariés. L'accès à la profession et l'embauche. Les rapports individuels entre employeurs et salariés. La réglementation légale du travail. La représentation du personnel dans les entreprises. Différends individuels et conflits collectifs du travail. Protection du travailleur contre les risques: chômage, hygiène et sécurité, organisation de la sécurité sociale.

Energétique, les besoins d'énergie, par P. Ailleret. Editions Eyrolles, 1963. — Un volume de 140 pages, 19 figures.

Les problèmes d'énergie prennent de plus en plus d'importance depuis la dernière guerre mondiale. Rien d'étonnant donc à ce qu'ils fassent l'objet d'une nouvelle science, l'énergétique, et qu'un ouvrage soit consacré uniquement à celle-ci. L'énergétique n'est pas une simple statistique de la consommation et de la production d'énergie dans le monde. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans cet ouvrage, par exemple, des tableaux relatifs aux besoins d'énergie ou le répertoire des ressources disponibles. Bien au contraire, M. Ailleret s'est efforcé de dégager des idées et des méthodes de raisonnement.

Cet ouvrage se lit aisément, un peu à la manière d'un roman, car M. Ailleret a restreint autant que possible les exemples numériques et les développements mathématiques qui rompent le cours de la lecture. L'auteur traite d'ailleurs son sujet non seulement en parfaite connaissance de cause mais encore avec passion car, écrit-il dans sa préface, « c'était un de mes sujets de recherche personnelle ».

L'ouvrage de M. Ailleret analyse d'abord l'évolution des divers besoins énergétiques et met en évidence le champ des substitutions grâce auxquelles certaines communes mesures peuvent être établies entre formes différentes d'énergie. L'évolution des diverses consommations énergétiques fait apparaître une tendance très nette à des développements d'allure exponentielle. Les expansions de ce genre sont étudiées en mettant en évidence les facilités de raisonnement et d'estimation qui résultent des propriétés de l'exponentielle, mais en précisant aussi les limites de validité des extrapolations dans l'avenir. Les motifs profonds des expansions sont analysés, en particulier le rôle, dans une évolution dynamique, de l'interaction entre la dégression des prix de revient en fonction des quantités produites et l'élasticité de la demande en fonction des prix de revient.

La valeur des différentes méthodes de prévision des